

COMMUNE DE BOURLON

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2009

PRESENTS : MM. BOYER - LEROUGE - CUVILLIER - BRUEZ - MASSON - LECHAPTOIS – MERCIER - LAUDE – CARPENTIER - WIART
Melle COUVREUR – Mmes BRANCART - COQUART - CACHEUX - CATTIAUX

1°) PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Le Maire informe l'assemblée de l'état d'avancement des travaux réalisés par le bureau d'études suite aux réunions du 1^{er} décembre 2008, 12 janvier, 9 février, 9 mars, 6 avril et 11 mai 2009 avec la Commission Municipal et Mme CARDE de la DDE.

Il informe du caractère non définitif des hypothèses avancées. Des précisions sont données suite aux questions posées.

2°) TRAVAUX :

Le Conseil Municipal émet un avis favorable :

- A la pose de barrières de sécurité aux passages protégés
Le recensement effectué fait apparaître un besoin d'une quarantaine de barrières
- Réfection de voirie
Au devis de la SARL TOURNAY relatif à la réparation de l'ensemble de la voirie communale pour un montant de 13 275 € 60 TTC

3°) PERSONNEL COMMUNAL :

Le Maire fait part à l'assemblée :

- Du courrier de Mme MARCON concernant son départ à la retraite à compter du 1^{er} août prochain. Il informe les membres du conseil du recrutement de Melle Sandra LIMINANA à compter du 1^{er} septembre 2009.
- De la fin du contrat CAE de M. Dany CARON au 30 juin prochain.
L'assemblée décide de la création d'un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à mi-temps et prend note de la décision du Maire relative à l'embauche sur ce poste de M. Dany CARON à compter du 1^{er} juillet 2009.

4°) SATGE DE FORMATION AUX PREMIERS SECOURS :

Mme CATTIAUX, adjointe, fait part du recensement effectué auprès des associations. Il en ressort qu'une cinquantaine de demandes ont été déposées. Mme CATTIAUX est chargée d'établir le planning définitif.

5°) ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE BOURLON :

Le Maire donne lecture de la lettre en date du 30 avril 2009 de M. Le Directeur Départemental de l'Agriculture du Pas de Calais relative au renouvellement des membres de l'AFR en juin 2009.

Le Maire étant membres de droit, il appartient au Conseil Municipal de désigner 4 membres propriétaires (exploitants ou non) afin de siéger au sein de cette association. Les 4 autres membres sont désignés par la Chambre d'Agriculture.

Après délibération, ont été désignés :

- Monsieur Francis LAUDE
- Monsieur Christian DELSERT
- Monsieur Emmanuel de FRANCQUEVILLE
- Monsieur Jean Paul DUBOIS

6°) DIVERS :

Le Conseil Municipal

- Autorise le maire à signer la convention avec la Communauté de Communes de Marquion relative à l'utilisation de la salle polyvalente et de la salle communale lors de l'organisation des accueils de loisirs (ex centre aéré) de février, avril et juillet moyennant une participation financière de 1 160 euros.
- Décide l'octroi d'une subvention :

COMMUNE DE BOURLON

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2009

- 50 € au Comité Départemental de l'Association Prévention Routière
- 100 € à l'Association des Sous Officiers de Réserve de Cambrai (Journée Armée Jeunesse)

Le Maire donne lecture :

- d'un courrier émanant de Mme HOMBERT domiciliée 6 rue de l'Abbaye, relatif au sinistre survenu à son domicile (affaissement de terrain) et qui sollicite la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Afin d'instruire cette demande, M. Le Préfet du Pas de Calais sollicite un rapport géotechnique et précise que celui-ci est à la charge financière du demandeur mais que la commune peut y participer. L'assemblée demande qu'un devis soit établi afin de se prononcer.
- D'un courrier émanant de Monsieur le Directeur de L'Enseigne La Poste du Pas de Calais l'informant de la fermeture du bureau du 13 juillet au 14 août 2009 inclus. Une lettre sera adressée à ce dernier lui signifiant notre désaccord
- D'un courrier émanant de Mme WITTRANT, qui informe de son départ du logement 20 place des Anciens Combattants (école primaire) à compter du 31 juillet 2009.
- Location à titre gratuit aux Associations et membres du Conseil Municipal de la salle communale ou polyvalente :
Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il sera désormais établi un contrat de location et une attestation d'assurance devra être fournie.
- Election des Représentants au Parlement Européen du 7 juin 2009
Il est établi la permanence des conseillers pour le bureau de vote.

Pour extrait conforme,
le MAIRE,